

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

OIBT

PROPOSITION D'AVANT-PROJET

INTITULÉ:	AVANT-PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ARTISANS DU BOIS AU SUD DU BENIN
NUMÉRO DE SÉRIE:	PPD 200/21 Rev.1 (I)
COMITÉ:	INDUSTRIE FORESTIERE
SOUmise PAR:	GOVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU BENIN
LANGUE ORIGINALE:	FRANÇAIS

RÉSUMÉ:

Au Bénin, le secteur de l'artisanat considéré comme faisant partie de l'informel, a été longtemps négligé par les décideurs politiques et les pouvoirs publics qui n'ont pas su exploiter les potentialités de ce secteur. En effet l'artisanat constitue de deuxième pourvoyeur d'emploi après l'agriculture. Les artisans du bois constituent les acteurs qui jouent un rôle important dans la filière bois au Bénin.

Mais les entreprises artisanales du bois sont caractérisées par des modes de production archaïques incluant généralement une main d'œuvre familiale très peu qualifiée et mal outillée. Les artisans forestiers mal formés et mal équipés contribuent à la gestion non rationnelle de la matière première qu'est le bois et par conséquent à la gestion non durable des forêts. Pour relever ces défis, les artisans du bois ont souhaité à la Journée Nationale de l'Artisan de 2018 un renforcement des capacités. C'est dans ce contexte que ce présent avant-projet a été initié et a pour objectif spécifique de mobiliser les informations nécessaires en vue de formuler un projet pour renforcer les capacités techniques, professionnelles et organisationnelles des artisans du bois. Les deux résultats attendus à l'issue de ce projet sont : i) les informations de base sur les artisans du bois sont disponibles ii) le Projet de renforcement des capacités des artisans du bois au Bénin est élaboré.

AGENCE D'EXÉCUTION: DIRECTION GENERALE DES EAUX, FORETS ET CHASSE

AGENCE COLLABORATRICE: FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'APPRENTISSAGE (FODEFCA), BUREAU D'APPUI AUX ARTISANS (BAA), DIRECTION DE L'APPRENTISSAGE ET DES MÉTIERS ARTISANAUX (DAMA)

DURÉE: 10 MOIS

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT:	Source	Contribution en \$ EU
	OIBT	88 704
	Bénin DGEFC	39 200
	TOTAL	127 904

Table des Matières

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	1
1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET.....	2
1.1. Origine.....	2
1.2. Pertinence.....	3
1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.....	3
1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin.....	4
2. JUSTIFICATION DE L'AVANT PROJET.....	6
2.1 Objectifs.....	6
2.1.1 Objectif de développement.....	6
2.1.2 Objectif spécifique.....	6
2.2 Identification préliminaire du problème.....	6
3 INTERVENTIONS DE L'AVANT-PROJET.....	7
3.1 Produits.....	7
3.2 Activités.....	7
3.3 Approches et méthodes.....	7
3.3.1 Réaliser une étude socioéconomique des entreprises artisanales.....	7
3.3.2 Réaliser une étude d'inventaire des entreprises artisanales de bois.....	7
3.3.3 Consultation des parties prenantes et évaluation des besoins en renforcement des capacités et en gestion des entreprises artisanales.....	7
3.3.4 Elaborer un projet de renforcement des capacités des artisans au sud Bénin.....	8
3.4 Plan des travaux.....	8
3.5 La matrice budgétaire de l'avant-projet.....	9
4 DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET.....	14
4.1 Agence d'exécution et structure organique.....	14
4.2 Suivi et rapports.....	14
ANNEXE 1 : PROFIL DE L'AGENCE D'EXECUTION.....	15
ANNEXE 2. C.V. DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'AGENCE D'EXECUTION.....	18
ANNEXE 3. CAHIER DES CHARGES DU PERSONNEL ET CONSULTANT REMUNERES PAR L'OIBT.	22
ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'AVANT-PROJET PAR LE PANEL D'EXPERT.....	27
ANNEXE 5. : PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DU PANEL D'EXPERTS DE LA 49^{EME} SESSION.....	29

SIGLES ET ABREVIATIONS

\$EU	:	Dollars des Etats-Unis
AE	:	Agence d'Exécution
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
AIBT	:	Accord International des Bois Tropicaux
BAA	:	Bureau d'Appui aux Artisans
CBD	:	Convention sur la Biodiversité
CDP	:	Comité Directeur du Projet
CITES	:	Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Sauvages Menacées d'Extinction
CNAB	:	Confédération Nationale des Artisans du Bénin
DAMA	:	Direction de l'Apprentissage et des Métiers Artisanaut
DAOP	:	Direction de l'Artisanat et des Organisations Professionnelles
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DNA	:	Direction Nationale de l'Artisanat
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière Africaine
FECOPAS	:	Fédération des Coopératives de Production Artisanale et de Service
FENAB	:	Fédération Nationale des Artisans du Bénin
ha	:	Hectare
INSAE	:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JAB	:	Journée de l'Artisan Béninois
OIBT	:	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PAE:	:	Plan d'Action Environnemental
PAG	:	Programme d'Actions du Gouvernement, le Gouvernement
PDC	:	Plans de Développement Communal
PIB	:	Produit intérieur brut
PNDA	:	Politique Nationale de Développement de l'Artisanat
PNGDRN	:	Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles
PP	:	Parties Prenantes
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH4	:	Recensement Générale de la Population 4 ^{ème} édition
SA	:	Secrétariat Administratif
SAP	:	Systèmes Améliorés de Production
SCRP	:	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	:	Système d'Information Géographique
SPANB	:	Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	:	Termes de Référence
UICN	:	Union Internationale pour la de Conservation de la Nature
UNFCCC	:	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique

1. PREMIERE PARTIE : CONTEXTE DU PROJET

1.1. Origine

Le secteur de l'artisanat considéré comme faisant partie de l'informel a été longtemps négligé par les décideurs politiques qui n'ont pas su exploiter les potentialités de ce secteur. Le Recensement Général des Entreprises du Bénin réalisé par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) en 2010 a permis d'apprécier le rôle crucial que le secteur de l'artisanat joue dans le développement économique du Bénin. En effet, ce secteur contribue à hauteur de 11% au Produit intérieur brut (PIB) du Bénin et mobilise une bonne partie de la population active (INSAE 2010). Le Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021), situe le secteur de l'artisanat en seconde position après l'agriculture, dans l'économie nationale. Le pays dispose d'importantes potentialités à exploiter. Mais la majorité des artisans et artisans opère dans le secteur informel et utilise encore des moyens rudimentaires.

La mise en place de la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin a permis précisément de cerner les branches d'activités présentes dans l'artisanat et de définir les activités rentrant dans ce cadre. Ainsi, au cours de ces dernières années, l'artisanat béninois a été marqué par des avancées déterminantes dont notamment l'adoption de la Politique nationale du Développement de l'Artisanat.

Conformément au décret N° 2017-176 du 24 mars 2017 portant approbation de la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin, on distingue huit (08) branches d'activités, éclatées en quarante (40) corps de métiers et trois cents onze (311) métiers. Le corps de métiers relatifs au travail du bois comprend : les brossiers, les bucherons, les charbonniers, les constructeurs de pirogues et autres embarcations, les ébénistes, les fabricants de manches ou support d'outils, les fabricants de mortiers et accessoires, les machinistes en menuiserie bois, les menuisiers. Le Gouvernement béninois avec l'appui de ses partenaires a élaboré un document cadre de politique et de stratégie pour la promotion et le développement du secteur de l'artisanat intitulé Politique Nationale de Développement de l'Artisanat (PNDA). L'objectif de la PNDA vise à favoriser l'émergence à l'horizon 2025 d'un secteur bien organisé, où opèrent des entreprises artisanales compétitives et contribuant notablement, par la valorisation du patrimoine national, à la prospérité de l'économie nationale et au bien-être social de l'artisan.

Quand bien même les informations sur l'artisanat en général sont disponibles. Les données sur l'artisanat du bois sont déficitaires. Les entreprises artisanales du bois sont caractérisées par des modes de production archaïques incluant généralement une main d'œuvre familiale très peu qualifiée. Elles sont à peine formalisées, ne disposant pas de registre de commerce, de numéro INSAE, d'identifiant fiscal unique et possèdent un capital initial inférieur à 100 mille FCFA soit environ 200 \$EU. Les unités économiques relevant de cette forme n'ont d'ailleurs été clairement identifiées que récemment avec la mise en place d'une nomenclature des corps de métiers de l'artisanat.

En effet, l'accessibilité de la matière première par les artisans est très difficile. La précarité de leur travail s'explique par la rareté et à la cherté du bois. De ce fait, ils peinent à satisfaire leurs clients essentiellement constitués des ménages qui en subissent également les conséquences. Nombre d'entre ces artisans sont contraints d'abandonner le métier. Par ailleurs, l'indisponibilité du bois affecte également les industries installées au Bénin. Par ailleurs le faible niveau technique des artisans du bois et le manque d'outils adéquat causent de gaspillage du bois.

De façon pratique Ces entreprises artisanales sont caractérisées par :

- Vétusté des équipements ;
- Insuffisance de petits outillages ;
- Retard dans l'exécution des commandes ;
- Faible action de marketing ;
- Faible compétitivité des produits artisanaux au plan national et international

Pour relever ces défis, les artisans du bois à la Journée Nationale de l'Artisan de 2018 ont souhaité un renforcement des capacités. C'est dans ce contexte que cet avant-projet sur le renforcement des capacités artisans du secteur forestier est élaboré et s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique forestière et dans le Politique Nationale du Développement de l'Artisanat.

1.2. Pertinence

1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas b, c, d, et i :

b) Facilitant la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre : La majeure partie du bois produit au Bénin est exportée vers l'extérieur notamment les pays asiatiques et les artisans du bois ont des difficultés pour s'approvisionner en bois sur le marché local. Le présent projet va contribuer au renforcement des capacités organisationnelles et structurelles des artisans du bois à les organiser pour défendre leurs intérêts et pour susciter des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre au Bénin.

c) Contribuant à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Les artisans du bois font partie des couches défavorisées de la Nation où sévit la pauvreté à cause de la faible capacité à fabriquer et vendre des produits de bois de qualité. Le projet qui sera développé de ce avant-projet visera à renforcer les capacités des artisans du bois pour améliorer leur prestation, la valeur de leurs produits et par conséquent leurs revenus. Ce qui va contribuer à atténuer la pauvreté au sein de cette couche sociale. En outre, le projet facilitera l'obtention de crédits aux artisans les plus pauvres en vue de renforcer leurs capacités financières.

d) Renforçant la capacité des membres de mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les exportations de bois tropicaux et de produits dérivés proviennent de sources gérées de façon durable. Les artisans du bois du Bénin sont les parents pauvres de la filière du bois au Bénin. Cet avant-projet tant souhaité par différentes structures d'appui aux artisans pourra leur faciliter la disponibilité en bois de façon durable qui est la matière première.

i) Favorisant dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation ; Ce projet va contribuer au renforcement des capacités des artisans du bois pour une transformation plus accrue et plus poussée du bois ce qui apportera d'une part une valeur ajoutée certaine au bois et d'autre part un accroissement des possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation.

❖ Conformité avec le plan d'action OIBT 2013-2018

L'avant-projet proposé est aussi conforme à plusieurs priorités stratégiques du Plan d'action de l'OIBT 2013-2018, notamment:

- Priorité stratégique 1: Promouvoir une bonne gouvernance et des cadres politiques permettant de renforcer la gestion durable des forêts et les échanges connexes et d'améliorer le financement et l'investissement dans la gestion durable des forêts. Cette priorité stratégique sera accomplie par le biais d'activités de projet, visant entre autres à assurer de bons rendements matière dans la transformation artisanale du bois ainsi que le développement d'un environnement propice à la GDF et au commerce compétitif.
- Priorité stratégique 2: Accroître la contribution des forêts tropicales aux économies nationales et locales, y compris par le biais du commerce international. Les activités de cet avant-projet sont particulièrement pertinentes car elles permettront d'atteindre à long terme les résultats suivants :
 - Contribution accrue du secteur forestier aux économies nationales et/ou locales;
 - Amélioration des moyens d'existence et de la situation de l'emploi chez les populations locales;
 - Les produits des petites et moyennes entreprises et des entreprises de collectivités jouissent d'un meilleur accès aux marchés internationaux ;
 - Augmentation de la diversité et de la quantité de produits valorisés obtenus de forêts en gestion durable ;
 - Compétitivité accrue et meilleur accès aux marchés pour les bois

- Priorité stratégique 6: Construire et développer la capacité des ressources humaines pour mettre en œuvre la GDF et augmenter le commerce des biens et services forestiers issus des forêts gérées durablement. Cette stratégie sera mise en œuvre par des activités du projet qui sera développée telles que Amélioration des capacités sur les techniques de transformation appropriées. Sur l'utilisation efficace des déchets de bois par les entreprises artisanales du bois. Et en améliorant la capacité de décisions des décideurs au niveau national et local à utiliser l'information de marché pour les stratégies de marketing et l'amélioration de la politique, (Produits 1, 2 et 3) ;

Le projet conduira une série de formations / études au profits des acteurs locaux et des ateliers de formation pour les décideurs au niveau des départements et des Communes concernés en vue d'améliorer les politiques sur le commerce du bois, la promotion commerciale et la compétitivité des produits artisanaux.

❖ **La prise en compte du genre.**

L'avant-projet veillera à prendre en compte de manière systématique la problématique hommes-femmes (Artisans et Artisanes) et à valoriser les résultats en matière d'égalité entre les sexes dans toutes les phases du projet, y compris la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation des projets.

Par ailleurs ce projet qui prend en compte aussi bien les artisans que les artisanes, cadre avec les Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (GEEW).

Les femmes, en dépit de leur importance dans la gestion des ressources forestières notamment le bois énergie, l'exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL) et dans la promotion des activités génératrices de revenus (AGR) pour l'amélioration de leurs conditions de vie sont souvent marginalisées en matière de prise de décisions relatives à la gestion des ressources forestières. A cet effet, les associations de femmes seront associées à toutes les étapes de la rédaction du document du projet pour assurer la prise en compte de leurs intérêts spécifiques.

L'avant-projet intégrera et prendra systématiquement en compte la problématique hommes-femmes et l'égalité entre les sexes sera traitée dans toutes les phases du projet, y compris la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation des projets.

1.2.2. Pertinence aux politiques publiques du Bénin

Le présent avant-projet cadre bien avec le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 (PAG) d'une part et d'autre part avec plusieurs textes règlementaires et législatifs, les politiques, les stratégies nationales et plans d'actions sectoriels en cours. Après avoir été longtemps méprisé par les décideurs politiques, le secteur artisanal du Bénin suscite un engouement sans cesse croissant de la part des pouvoirs publics.

En effet dans le Programme d'Actions du Gouvernement, le Gouvernement s'engage à rendre rapidement opérationnelle une nouvelle politique de protection sociale et d'accès aux services sociaux de base pour tous les citoyens. En particulier, l'État prendra en charge la protection sociale des plus démunis et mettra en place une politique de microcrédit au profit des populations en réponse aux besoins réels de financement des activités génératrices de revenus. À cet effet, il s'attèlera à atteindre les principaux objectifs iii) et iv) ci-après :

- iii. Mettre en place une réelle politique de soutien aux artisans par la formation et l'accès au financement approprié de leurs besoins ;
- iv. Mettre en place un dispositif pour la promotion des vocations et talents artisans.

Toujours dans le PAG, l'objectif spécifique du Pilier 2 : « Engager la transformation structurelle de l'économie », Axe stratégique 4 « Amélioration de la croissance économique », le Gouvernement se propose dans l'action 16 d'accompagner, former et professionnaliser les artisans.

L'artisanat au Bénin est encore peu développé. Pourtant, le pays dispose d'importants avantages comparatifs et les artisans représentent le second corps social le plus important du pays. La majorité de ces artisans opère dans le secteur informel souvent avec des moyens rudimentaires.

En réponse, le Gouvernement compte accompagner les artisans, les former afin de les professionnaliser. Un paquet homogène et cohérent d'actions est prévu pour cette cible : identification, formation, dotation en équipements, fonds de roulement, actions de promotion, etc.

A cet effet le Gouvernement a prévu un programme spécial pour le secteur de l'artisanat

- Programme d'appui au développement du secteur de l'artisanat. Ce programme permettra d'accroître la production du secteur de l'artisanat. Il visera à construire, étendre et équiper les infrastructures d'appui au développement de l'artisanat, renforcer les capacités techniques des artisans. Mais toutes des catégories d'artisans ne pourront pas être prises en compte dans ce programme.

La révision des textes régissant le secteur de l'artisanat dans le sens de la professionnalisation est envisagée ainsi que la mise en place d'une réelle politique de soutien aux vocations et talents artistiques.

En 2010 le Gouvernement a instauré par décret N° 2010-145 du 28 avril 2010 la Journée de l'Artisan Béninois (JAB) qui est célébrée le premier vendredi du mois de mars de chaque année et qui est destinée à honorer les artisanes et les artisans pour leur contribution au développement économique et social de notre Pays.

Par ailleurs cet avant-projet s'inscrit aussi dans les objectifs du décret N° 2017-176 du 24 mars 2017 portant approbation de la nomenclature des métiers de l'artisanat au Bénin qui visent à promouvoir l'artisanat au Bénin.

Dans le document de Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité (SPANB) 2011-2020 les artisans du bois tels que les sculpteurs sont cités comme responsables de la dégradation des ressources de la biodiversité de par leurs activités sélectives des ressources de la biodiversité. Dans l'Axe 1 de la SPANB: Information-éducation-communication et sensibilisation de tous les acteurs pour un engagement à l'action, il est prévu dans le but stratégique A de Développer une conscience citoyenne permanente et une motivation réelle des acteurs à tous agir en faveur de la Biodiversité.

Cet avant-projet s'inscrit aussi dans le document de politique forestière du Bénin. En effet il y est prévu dans les orientations stratégiques et axes d'interventions, le développement des filières économiques forestières et fauniques à travers la promotion des mécanismes et mesures d'incitation des acteurs non étatiques à tous les niveaux de la filière depuis les producteurs jusqu'aux artisans et industriels.

Lors de la célébration de la Journée de l'Artisan du Bénin, le Ministre des petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi, a évoqué la place de choix qu'occupe l'artisanat dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) avant d'inviter les artisans à valoriser leur savoir-faire et leur savoir-être en offrant des produits compétitifs sur le marché.

Au plan International :

Le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Flore et de Faune Menacées d'Extinction (CITES); la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). Ces différents accords et conventions obligent le Bénin à mettre en œuvre des actions de gestion durable des ressources forestières. Ce projet offre une opportunité pour mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux relatifs à la conservation des ressources forestières.

2. JUSTIFICATION DE L'AVANT PROJET

2.1 Objectifs

2.1.1 Objectif de développement

L'objectif de développement du projet est de contribuer à une utilisation rationnelle et durable de bois au Bénin.

2.1.2 Objectif spécifique

L'objectif spécifique de l'avant-projet est de collecter les informations nécessaires en vue d'élaborer un projet de renforcement de capacités des artisans de bois au sud du Bénin.

2.2 Identification préliminaire du problème

L'évaluation de la Politique Nationale de Développement de l'Artisanat a révélé que le secteur de l'artisanat présente des faiblesses aux plans de l'environnement institutionnel, législatif et réglementaire, de l'organisation des artisans, de l'investissement (capital), de la formation professionnelle, du financement du secteur et de l'appui des partenaires techniques et financiers.

La faiblesse au niveau technique des artisans du bois est dû au :

- Manque d'outils adéquat causant de gaspillage du bois.
- Vétusté des équipements ;
- Insuffisance de petits outillages ;
- Retard dans l'exécution des commandes ;
- Faible action marketing ;
- Faible compétitivité des produits artisanaux au plan national et international

Par ailleurs, une entrave majeure à laquelle est confronté le secteur est la pénurie de matières premières. Au-delà des problèmes traditionnels d'accès au financement, d'approvisionnement de la matière première et de la professionnalisation des organisations et des métiers, le challenge de l'artisanat du bois est de développer une offre compétitive sur les marchés locaux et à l'export.

Une analyse de la situation a révélé que les artisans de bois au Bénin sont confrontés au problème de la faible capacité technique, professionnelle et organisationnelle. En effet, l'utilisation du matériel obsolète et la mauvaise formation des artisans entraînent une mauvaise exploitation du bois et la fabrication d'objet de moindre valeur. Cette situation est aggravée par une mauvaise organisation des artisans. De façon pratique on note sur le terrain :

- Une faible structuration et spécialisation des filières artisanales du bois;
- Une faiblesse critique de la dynamique d'organisation et de la gouvernance des organisations professionnelles entraînant des difficultés dans la professionnalisation des métiers, des difficultés de gestion mutualisée d'équipements collectifs permettant d'améliorer les productions ;
- Inexistence d'un dispositif de crédit pour le financement des activités (équipement, fonds de roulement, crédits de campagne);
- difficultés liées à organiser les productions artisanales sur la base de démarches permettant d'assurer des niveaux importants de production grâce à la conformité et la fiabilité de productions issues de nombreux artisans;
- le manque d'information sur le secteur des artisans du bois

A l'issue des investigations réalisées dans le cadre de la préparation de cet avant-projet, certaines informations de base manquent pour élaborer un document de projet complet. D'où la nécessité de procéder à l'élaboration d'un avant-projet. **Par ailleurs, la grande majorité des entreprises artisanales du bois au Bénin (menuisiers, sculpteurs, ébénistes) est concentrée au sud du Bénin dans les départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé. Cet avant-projet va dans un premier temps se focaliser dans ces départements.**

3 Interventions de l'avant-projet

3.1 Produits

Produit 1: Les informations de base sur les entreprises artisanales de bois sont disponibles.

Produit 2: Un projet de renforcement des capacités des artisans au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

3.2 Activités

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

Produit 1: Les informations de base sur les entreprises artisanales de bois sont disponibles.

Activité 1.0 : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet ;

Activité 1.1 : Réaliser une étude socioéconomique des entreprises artisanales

Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des entreprises artisanales

Activité 1.3 Réaliser une série de Sensibilisation des acteurs et parties prenantes ;

Activité 1.4 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.

Produit 2: Un projet de renforcement des capacités des artisans au sud du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet pour le renforcement des capacités des artisans au sud Bénin;

Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement;

Activité 2.3. Elaborer un rapport final de l'avant-projet

3.3 Approches et méthodes

La mise en œuvre de cet avant-projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste géographe/cartographe et de spécialistes en gestion des Groupements d'intérêts économiques avec la participation des acteurs locaux. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de cet avant-projet se fera en deux grandes étapes : premièrement collecter les informations de base et deuxièmement élaborer d'un projet de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des artisans.

3.3.1 Réaliser une étude socioéconomique des entreprises artisanales

Un consultant sera recruté pour réaliser une étude socioéconomique des entreprises artisanales privées ou communautaire. L'objectif de cette étude est d'évaluer la rentabilité économique et les modes de fonctionnement. Cette étude permettra d'étudier les possibilités de leur valorisation par des renforcements des capacités. Cette étude permettra d'apprécier les activités à prendre en compte pour une gestion optimale de ces plantations.

3.3.2 Réaliser une étude d'inventaire des entreprises artisanales de bois

Cette étude sera réalisée par un consultant spécialisé dans la gestion des associations professionnelles des artisans en générale. Cette étude permettra de connaître le nombre et les différentes catégories d'artisans de bois dans la zone d'étude. Cette étude permettra aussi de définir les acteurs, les différents types d'association existante dans la filière.

3.3.3 Consultation des parties prenantes et évaluation des besoins en renforcement des capacités et en gestion des entreprises artisanales

Une série de consultations des acteurs sera organisée pour encourager l'appropriation locale des actions afin de consolider les actions de gestion des entreprises artisanales de bois. La collecte de ces données mènera à l'analyse des conditions dans lesquelles les entreprises artisanales peuvent être mieux gérées. Les besoins en renforcement des capacités des artisans seront évalués. Les barrières à la réalisation des actions proposées par le projet seront adressées de même que les barrières potentielles à la coopération entre les acteurs associés. Les enquêtes de terrain se feront dans les focus-groupes d'évaluation participative.

3.3.4 Elaborer un projet de renforcement des capacités des artisans au sud Bénin

L'élaboration d'un projet de renforcement des capacités des artisans du bois au sud Bénin dépendra de l'intérêt des artisans à gérer durablement leurs entreprises. Il sera donc organisé des rencontres de sensibilisation et d'information au profit des acteurs locaux. Un expert en rédaction des projets OIBT sera recruté pour élaborer le projet de façon participative avec toutes les catégories d'acteurs. Le manuel de formulation des projets OIBT sera utilisé pour élaborer le projet. **Toutes les études réalisées dans le cadre de l'avant-projet seront capitalisées pour une bonne rédaction du projet.**

3.4 Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS										
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Produit 1: Les informations de base sur la gestion des entreprises artisanales de bois sont disponibles.												
Activité 1.0. : Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet	DGEFC											
Activité 1.1 : Réaliser une étude socioéconomique des entreprises artisanales	Coordonnateur											
Activité 1.2 : Réaliser une étude d'inventaire des entreprises artisanales de bois	Coordonnateur											
Activité 1.3 : Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes <u>sur la participation au projet</u>	Coordonnateur											
Activité 1.4 Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes;	Coordonnateur											
Produit 2: Un projet de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des artisans au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT												
Activité 2.1. Elaborer une proposition de projet pour le renforcement des capacités des artisans au sud Bénin	Coordonnateur											
Activité 2.2. Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement	Coordonnateur /Point Focal											
Activité 2.3. Elaborer un rapport final de l'avant-projet	Coordonnateur											

3.5 La matrice budgétaire de l'avant-projet

Le budget de l'avant-projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et répartition par source de financement.

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire \$ EIU	Coût total \$EU	OIBT	AE
Produit 1	Les informations de base sur la gestion des entreprises artisanales sont disponibles.							
A 1.0 :	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet							
	1 Coordonnateur de l'avant-projet	12.1	10	Hm	1500	15000		15000
	1 Chargé du Suivi évaluation du projet	12.2	10	Hm	1500	15000	15000	
	1 Secrétaire administratif et financier	12.3	10	Hm	800	8000	8000	
	1 Conducteur de véhicule coursier	12.4	10	Hm	400	4000		4000
	Carburant et lubrifiant	51	10	m	150	1500	1500	
	Pièces détachées et entretien du véhicule	52	10	m	250	2500	2500	
	Fournitures de bureau	54	10	m	200	2000	2000	
	Réseaux et services	53	10	m	120	1200		1200
	Location de bureaux	63	10	m	400	4000		4000
A 1.1	Réaliser une étude <i>socioéconomique</i> des entreprises artisanales de bois							
	Recruter un consultant pour réaliser l'étude	21	4	m	3000	12000	12000	
A 1.2	Réaliser une étude d'inventaire des entreprises artisanales de bois							
	Recruter un consultant national en socio économie	22	2	m	4000	8000	8000	
A 1.3	Réaliser une série de sensibilisation des parties prenantes							
	Mission de 10 jours avec 4 participants	62	40	Hj	80	3200	3200	
A 1.4	Valider les études réalisées							
	Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (50 participants, 02 jours)	61	50	Hj	50	5000	5000	
Produit 2:	Un projet de renforcement des capacités techniques et organisationnelles des artisans au sud Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT							
A 2.1.	Elaborer une proposition de projet pour de renforcement des capacités des artisans au sud Bénin;							
	1 Expert pour élaboration du projet	25	2	Hm	5000	10000	10000	
A.2 2	Atelier de validation du projet par les parties prenantes							
	Audit	65.				4000	4000	

AE : Agence d'exécution

Budget global condensé de l'avant-projet (\$ E. U.)

Poste budgétaire	Description	Total	Mois									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10	Personnel											
	12.1 Coordonnateur du projet	15000	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
	12.2 Chargé de Suivi évaluation du projet	15000	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
	12.3 Secrétaire administratif et financier	8000	800	800	800	800	800	800	800	800	800	800
	12.4. Conducteur de véhicule coursier	4000	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
	19. Total composante	42000	4200	4200	4200	4200	4200	4200	4200	4200	4200	4200
20	<i>Sous-traitance</i>											
	21 : Réaliser une étude <i>socioéconomique</i> des entreprises artisanales de bois	12000	3000	3000	3000	3000						
	22 : Réaliser une étude <i>d'inventaire</i> des entreprises artisanales de bois	8000		4000	4000							
	25. Rédiger le document de projet	10000						5000	5000			
	29 Total Composante	30000	3000	7000	7000	3000	0	5000	5000	0	0	0
50	<i>Biens consommables</i>											
	51. Carburant et lubrifiant	1500	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
	52. Pièces détachées véhicule	2500	250	250	250	250	250	250	250	250	250	250
	53. Réseaux et services	1200	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
	54. Fournitures de bureau	2000	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200
	59. Total composante :	7200	720	720	720	720	720	720	720	720	720	720

Poste budgétaire	Description	Total	Mois										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
60.	<i>Divers</i>												
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	5000						5000					
	62. Sensibilisation des parties prenantes	3200	1600	1600									
	63. Location de bureaux	4000	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
	64. Atelier de validation du projet (50 participants)	5000									5000		
	65. Audit	4000											4000
	69. Total de la composante	21200	2000	2000	400	400	5400	400	400	5400	400	4400	
70	<i>Frais de gestion nationaux</i>												
	71 <i>Frais de gestion</i>	15000	15000										
	79. Total rubrique	15000	15000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
80	<i>Suivi et administration du projet</i>												
	81. Frais d suivi et examen	3000	3000										
	Total partiel (10 à 82)	79200	79200										
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	9504	9504										
	Total composante :	12504	12504										
100	TOTAL GENERAL	127904	37424	13920	12320	8320	10320	10320	10320	10320	5320	9320	

Budget de la contribution OIBT

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	12.2 Assistant chargé du suivi évaluation	15000
	12.3 Secrétaire administratif et financier	8000
	19. Total partiel	23000
20	<i>Sous-traitance</i>	
	21 : Réaliser une étude <i>socioéconomique</i> des entreprises artisanales de bois	8000
	22 : Réaliser une étude <i>d'inventaire</i> des entreprises artisanales de bois	12000
	25 : Rédiger le document du projet	10000
	29 Total partiel	30000
50	<i>Biens consommables</i>	
	51. Carburant et lubrifiant	1500
	52. Pièces détachées de véhicule	2500
	54. Fournitures de bureau	2000
	59. Total partiel	6000
60.	<i>Divers</i>	
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (50 participants)	5000
	62. Sensibilisation des parties prenantes	3200
	64. Atelier de validation du projet (50 participants)	5000
	65. Audit	4000
	69. Total partiel	17200
80	<i>Suivi et administration du projet</i>	
	81. Frais de suivi et examen	3000
	Total partiel (10 à 82)	79200
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	9504
	Total partiel	12504
100	TOTAL GENERAL	88704

Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	12.1 Coordonnateur du projet	15000
	12.4. Conducteur de véhicule coursier	4000
	19. Total partiel	19000
40	Immobilisations	
	Un véhicule est inclus dans la contribution budgétaire de l'Agence d'exécution	
	49. Total partiel	PM
50	<i>Biens consommables</i>	
	53. Réseaux et services	1200
	59. Total partiel	1200
60.	<i>Divers</i>	
	63. Location de bureaux	4000
	69. Total partiel	4000
70	<i>Frais de gestion nationaux</i>	
	71 <i>Frais de gestion</i>	15000
	70. Total partiel	15000
100	TOTAL GENERAL	39200

Contribution en nature pour mémoire (PM)

4 Dispositif de mise en œuvre de l'avant-projet

4.1 Agence d'exécution et structure organique

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est l'institution nationale mandatée pour la gestion durable des ressources forestières. Elle est l'Agence d'Exécution de l'avant-projet. Elle collecte et gère les informations statistiques du secteur. Elle a élaboré et géré plusieurs projets et programmes qui l'appuient dans ses missions régaliennes. Elle s'appuie sur plusieurs programmes/projets et les Centres et Offices du secteur forestier

L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés. Ces derniers devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution de l'avant-projet. Certains des partenaires figurent déjà dans l'organigramme du projet.

La DGEFC mettra à la disposition du projet les installations de bureau et les commodités nécessaires.

Elle mettra aussi à la disposition du projet tous les agents forestiers pour les activités de collecte des données au niveau des inspections.

Dans la mise en œuvre de cet avant-projet, la DGEFC travaillera avec les agences collaboratrices qui s'occupent des artisans. Il s'agit de : Fonds de Développement de la Formation Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA), Bureau d'Appui aux Artisans (BAA), Direction de l'Apprentissage et des Métiers Artisanaux (DAMA). Toutes ces structures jouent un rôle important dans le développement de l'artisanat en général au Bénin et apporteront leur appui dans la mise en œuvre de l'avant-projet.

4.2 Suivi et rapports

Suivi évaluation

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Ce Comité sera composé de :

- un (1) représentant de la DGEFC qui est point de contact du Gouvernement auprès de l'OIBT (Président du Comité) ;
- deux (02) représentants du Ministère en charge de l'Artisanat ;
- deux (02) représentants de la DGEFC et
- deux (02) représentants des artisans.

Rapports

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour l'OIBT avec copies à la DGEFC. Deux rapports techniques seront rédigés pour l'OIBT, notamment:

- Un rapport de démarrage et un rapport à mi-parcours seront produits selon les procédures de l'OIBT;
- Un rapport d'achèvement de l'avant-projet suivant les directives de l'OIBT et accompagné des conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également suivi du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

ANNEXE 1 : Profil de l'agence d'exécution

Nom : Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC)

Adresse Postale: BP : 393 COTONOU (Rép. BENIN)

Tél. : (229) 95450724, E-mail : foretsbenin@yahoo.fr ; lokossouo@yahoo.fr

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est assurée des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :

- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;

- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'Etat ;
- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;
- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Equipement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;
- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

La DGEFC dispose d'un personnel composé de 592 fonctionnaires des eaux forêts et chasse (paramilitaires) et 178 fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles.

Tableau synthétique et indicatif du financement en 2017 des principaux programmes et projets du secteur forestier au Bénin

N°	Liste des projets et programmes	Objectifs spécifiques	Date de démarrage	Date de fin prévue	Dotation 2017 (Millions de FCFA)	Sources de financement
1	PRI	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser de grandes plantations en vue de contribuer à la reconstitution du couvert forestier national ; - Promouvoir la foresterie urbaine et verdissement du cadre de vie - Promouvoir les espèces adaptées au climat de chaque région et aux besoins locaux ; - Assurer la protection des sites fragiles et des installations humaines à travers le reboisement ; - Sensibiliser les populations et renforcer les capacités du monde scolaire et universitaire sur l'éducation environnementale et citoyenne. 	avril 2016	2021	800	Budget National (BN)
2	PSBE-GAZ	Promouvoir l'utilisation du gaz domestique comme énergie de cuisson en remplacement du bois-énergie	avril 2016	2021	127	Budget National (BN)
4	PAGEFCOM	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement la réalisation et le suivi des plantations communales - Appuyer la mise place de ranchs fauniques - Promouvoir l'économie bleue - Appui l'élaboration de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié des Périmètres de Reboisement 	Juin 2017	2020	1213	FAD : 800 FEM : 213 BN : 200
5	PGFTR-FA	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer simultanément le développement économique et la gestion viable à long terme des ressources naturelles ; - Piloter les filières des produits forestiers par l'incitation d'outils de gestion économiques et fiscaux ; - Transférer la gestion locale des ressources forestières aux populations rurales ; - Renforcer le cadre institutionnel de l'Administration Forestière dans la perspective de son recentrage sur ses fonctions régaliennes. 	Janvier 2014	Janvier 2018	3050	BN : 2100 IDA : 700 Don GEF : 250

ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution

CV du Chargé du Suivi évaluation de l'avant-projet

1. **Nom de famille:** LOKOSSOU
2. **Prénoms:** Achille Orphée
3. **Date de naissance:** 10/12/1970
4. **Nationalité:** Béninoise
5. **Diplômes:**

Institution [Date début - Date fin]	Diplôme(s) obtenu(s):
Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2011 - 2012	Master Professionnel en Gestion des Ressources Naturelles et de la Biodiversité
Faculté des Sciences, Université de Lomé Togo, 2005 - 2006	DESS en Biologie de développement
Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2004 - 2005	DEA en Gestion de l'Environnement, Option Environnement et Développement
Collège Polytechnique Universitaire (CPU), Université Nationale du Bénin (UNB).1993-1997	Diplôme d'Ingénieur des Travaux, en Aménagement et Protection de l'Environnement

6. **Connaissances linguistiques: Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent; 5 - niveau rudimentaire)**

Langue	Lu	Parlé	Écrit
Français	1	1	1
Anglais	1	1	1

7. **Autres compétences:** (par ex. connaissances informatiques, etc.)
 - Compétence en saisie : connaissance des logiciels Windows 2010 ;
 - Word-perfect ; Excel, Utilisation de Macintosh. •
 - Formation sur Powerpoint, sur le logiciel R d'analyses des données.
 - Gestion de base de données et SIG

8. **Postes occupés et principales fonctions dans l'Administration forestière**

De 2014 à 2019 : Chef service des Politiques, Etudes et du suivi des Accords et Conventions

Aout 2016 à Juillet 2019 : Point Focal et operateur pays du projet PD 754/14 (F) Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin Financé par Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)

Aout 2013 à décembre 2016 : Coordonnateur national du projet PD 678/12 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'Information et de gestion des statistiques forestières au Bénin.

Mai 2012 à 2014 : Chef de division du suivi des Accords et Conventions internationaux sous tutelles de la DGEFC

Mars 2016 – Aout 2017: Coordonnateur National de Projet de sensibilisation à la lutte anti braconnage des éléphants dans la réserve de biosphère transfrontalière du W (PSLAB/RBTW) financé par African Elephant Funds

Novembre 2012 à décembre 2013 : Coordonnateur national de l'Etude des circuits de commercialisation de l'ivoire et des produits à base d'ivoire entre le Bénin, Burkina Faso, Niger et le Togo.

Mai 2006 à mai 2012 : Chef Division des Politiques, Statistiques et de la Synthèse. à la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

LOKOSSOU A. Orphée

CV du Coordonnateur de l'avant-projet

CURRICULUM VITAE	
Informations personnelles	
Nom	KOROGONE
Prénom	Sinagabé O. Ulysse
Nationalité	Bénoise
Date de naissance	08 juillet 1981 à Porto Novo
Diplômes	2020 : Diplôme de formateur PROTECT (Protected-area Operational and Tactical Enforcement Conservation Training) et DETECT (Detection of Environmental Crime Training), Freeland Foundation et Born Free
	2018 : Diplôme de formateur à l'application de la CITES, Born Free USA
	2015 : Master en Audit et Contrôle de Gestion, l'Université Polytechnique Internationale Obiang Nguema Mbasogo (UPI-ONM)
	2015 : Diplôme d'Etude Approfondies en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
	2007 : Diplôme d'Ingénieur Agronome, Université de Parakou, Benin
	2000 : Baccalauréat série D, Lycee Mathieu Bouke, Parakou, Benin
Adresse(s)	02BP 490 Parakou
Téléphone(s)	(+ 229) 97601288 / 94494951
Email	staulysse@gmail.com, staulysse@yahoo.fr
Expériences professionnelles	
Novembre 2020 à ce jour	<p>Responsable du Service des Politiques et des Etudes à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Suivi de l'élaboration de la politique forestière et du code forestier ➤ Superviser les inventaires forestiers et fauniques et études dans l'administration des eaux, des forêts et de la chasse ; ➤ Suivre la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement gérés par la DGEFC ➤ veiller à la prise en compte des études d'impact sur l'environnement dans le cadre des programmes et projets forestiers
Juin 2020 à ce jour	Point Focal National Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de l'accord international des Bois Tropicaux
Décembre 2019-Décembre 2020	<p>Chef Projet Plan d'action et renforcement de capacités pour la gestion durable de <i>Pterocarpus erinaceus</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ d'élaborer les principaux documents de planification et de budgétisation du projet ; ➤ d'élaborer les termes de références des consultants et conduire le processus de leur sélection ; ➤ d'organiser l'atelier national de validation des résultats du projet ; ➤ d'organiser les sessions du Comité des Experts Scientifiques ; ➤ d'assurer l'acquisition des biens et services conformément au document du projet ;

	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ de veiller à ce que les procédures utilisées dans le cadre du projet ne rentrent pas en conflit avec celles du Secrétariat CITES ; ⇒ d'appuyer la coordination régionale dans l'organisation des ateliers régionaux; ⇒
Décembre 2018 à Novembre 2020	Responsable du Service de la Promotion des Energies et des Marchés Ruraux de Bois <ul style="list-style-type: none"> ⇒ promouvoir l'utilisation économique du bois-énergie, ainsi que les énergies alternatives et de substitution, en liaison avec les structures compétentes ; tentiel en bois-énergie des bassins d'approvisionnement des centres urbains ; ⇒ appuyer l'élaboration et suivre la mise en œuvre des schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie des centres urbains; ⇒ élaborer une stratégie de responsa ⇒ appuyer et suivre l'évaluation du po bilisation et de participation des populations rurales à la gestion et au contrôle des ressources énergétiques de leur terroir ; ⇒ organiser la gestion du bois-énergie et des marchés ruraux de bois ;
Sept 2016 à Novembre 2018	Chef Service Aménagement des Forêts Naturelles à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer la mise en œuvre des plans d'aménagement ⇒ Assurer la gestion rationnelle des ressources forestières (faune et flore) ⇒ Coordonner l'élaboration des plans d'aménagement des forêts naturelles ⇒ Appuyer les communautés dans les actions d'aménagement et de gestion des ressources forestières
Avril 2014 à Septembre 2016	Chef du Service de l'Administration de la Formation et des Ressources Humaines de la direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles: <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation du personnel ⇒ Elaborer le plan de carrière du personnel ⇒ Suivre et gérer la carrière du personnel ⇒ Renforcer les capacités du personnel ⇒ Tenir le secrétariat général de la direction générale des forêts et des ressources naturelles ⇒ Gérer les avancements, les promotions et les sanctions du personnel ⇒ Tenir à jour le fichier du personnel ⇒ Organiser la police forestière sur le territoire du cantonnement.
	Chef Division Promotion des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AaGR) <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Susciter la création de nouveaux microprojets ⇒ Suivi des microprojets d'AaGR déjà mis en œuvre par la DGFRN ⇒ Identifier et proposer des pistes de promotion de filières de produits forestiers

Langues	TB : Très Bien, B : Bien, AB : Assez Bien				
	Comprendre		Parler		Ecrire
<i>Auto-évaluation</i>	Ecouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	
Français	TB	TB	TB	TB	TB
Anglais	TB	TB	TB	TB	TB
Espagnol	AB	AB	AB	AB	AB
Aptitudes et compétences informatiques	Logiciels usuels, de traitement de texte et données (Word, Excel, PowerPoint et Access) de cartographie (ArcGIS) et de statistiques (R et Epi Info)				

Autres qualifications	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Permis de conduire Catégorie B (Septembre 1998) ☞ Ceinture noire de TAEKWONDO (1^{ère} DAN) ☞ Membre du LIONS CLUB International (Club KANDI DJONA)
------------------------------	---

Références	<ol style="list-style-type: none"> 1- Prof. Dr Ir Brice SINSIN Professeur émérite en écologie forestière Laboratoire d'Ecologie Appliquée Université d'Abomey-Calavi 05BP1752, Cotonou, République du Bénin 2- Colonel HEFOUME Rémi Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse BP. 393 COTONOU (R. BENIN), Tel 97402340, rhefoume@yahoo.fr 3- Prof. Dr. Ir. Romain GLELE KAKAÏ, Directeur du Laboratoire de Biomathématique et d'Estimation Forestière, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques 04 BP 1525, Cotonou, Republic of Benin Email: romain.glelekakai@fsa.uac.bj; glele.roman@gmail.com
-------------------	---

Fait à Cotonou, le 12 août 2021

Je certifie exactes, les informations ci-dessus.

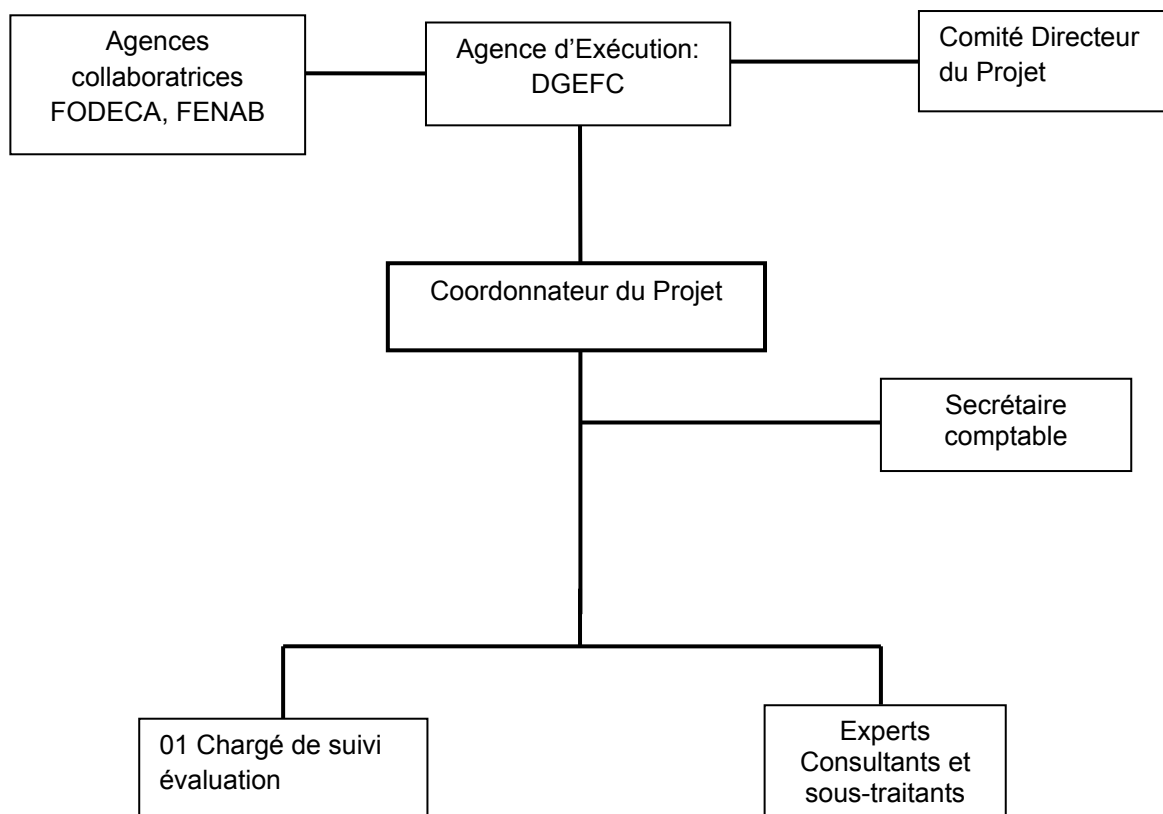
KOROGONE Sinagabé O. Ulysse

ANNEXE 3. Cahier des charges du personnel et consultant rémunérés par l'OIBT.

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
<p>Assistant de projet Responsable du suivi évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion de l'avant-projet, • Elabore le plan détaillé de l'avant-projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution de l'avant-projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé ; • Remplie la plateforme Project On Line Monitoring System
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet
<p>Consultant national chargé de l'étude d'inventaire des entreprises artisanales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'une cartographie de la zone d'intervention de l'avant-projet ; - Faire l'inventaire de tous les catégories des artisans, - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT - Evaluer l'effectif total des Entreprises artisanales de bois qui créent la richesse nationale, - Evaluer le nombre des Entreprises artisanales de bois installées dans la zone d'intervention ; - Etablir une répartition spatiale des entreprises ; - Apprécier des potentialités de création de richesse des entreprises dans la zone d'intervention du projet ; - Evaluer le niveau de l'emploi créé par les entreprises; - Apprécier du niveau de la production des unités économiques et ; - la mesure des investissements réalisés par les entreprises.
<p>Consultant national chargé de l'étude socioéconomique des entreprises artisanales de bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En s'inspirant des directives de l'OIBT sur la participation des parties prenantes au cycle des projets, le consultant devra : - Identifier les parties prenantes du futur projet; - Etudier la structure sociale, les relations socioprofessionnelles entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération); - Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique; - Chercher les données sur l'utilisation actuelle du travail en coopérative ou en mode base d'appui aux artisans - Rechercher la chaîne de valeur - Etudier la Commercialisation, le Commerce équitable et les Facteurs de motivation du personnel ; - Déterminer les caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises ; - Identifier des caractéristiques sociodémographiques des chefs d'entreprises ; - Faire la Typologie des potentialités et contraintes du secteur artisanal - Définir les Caractéristiques des potentialités et contraintes - Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties

	<p>prenantes dans l'exécution du projet envisagé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation - Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT
Consultant national chargé de l'élaboration du document projet	<ul style="list-style-type: none"> • Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations de l'atelier de validation et en suivant les procédures de l'élaboration des projets OIBT, l'Expert National aura à : • Elaborer le draft de la proposition de projet et le faire valider à un atelier réunissant les acteurs clés du projet; • Finaliser la proposition de projet en tenant compte des amendements et recommandations de l'atelier de validation • Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et ultérieurement par le panel des experts de l'OIBT.

Organigramme de l'avant-projet de renforcement de capacité des artisans du bois.



Annexe 2. Tâches et responsabilités des principaux experts mobilisés par l'Agence d'Exécution

Experts mobilisés	Tâches et responsabilités
<p>Coordonnateur du projet (Ingénieur Forestier)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chargé de la coordination de toutes les activités du projet conformément au plan de travail élaboré ; • Responsable de l'Agence d'Exécution ; • Assure l'administration du projet ; • Assure l'interface avec l'OIBT par les rapports d'avancement sur le déroulement du projet ; • Assure l'interface avec les structures collaboratrices ; • Rend compte à la DGFRN et au Comité d'appui technique de l'évolution des activités du projet, • Ordonne les décaissements
<p>Assistant de projet Responsable du suivi évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet, • Elabore le plan détaillé du projet ; • Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet • Elabore les TDR et suit la passation des marchés • Suit la réalisation des études, • Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes, • Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ; • Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ; • Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur; • Gère le planning de travail du Coordonnateur ; • Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur • Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ; • Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ; • Elabore le plan de trésorerie du projet ; • Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet

Annexe 3. Cahier des charges du personnel et consultants rémunérés par l'OIBT.

Experts à mobiliser	Expériences	Tâches et responsabilités
consultants pour former les artisans: sur diverses thématiques : leadership organisationnel, lobbying plaidoyer et gestion des PME	Expériences en formation des artisans sur diverses thématiques : leadership organisationnel, lobbying plaidoyer et gestion des PME	Concevoir les modules de formation Faciliter l'élaboration des protocoles de travail Développer des normes, des protocoles de suivi . développer le module de calcul professionnel Calcul du cout de revient des articles
Recrutement d'un Consultant pour Améliorer les techniques de transformation et de valorisation du bois	Ingénieur ou Technicien en technologie du Bois 05 ans d'expérience en gestion industrielle Certificat de sciage et de machinerie à bois Certificat de formation avancée des enseignants Cinq ans d'expérience industrielle et instructeur M.Sc. (Technologie du bois et gestion industrielle). expérience en production et marketing Certificat technologique complet _ Instructeur principal Technologie des industries forestières – ingénierie et four a travaillé comme ingénieur de maintenance des machines de bois	Former les artisans Suivre les artisans Appuyer les artisans Diriger les travaux pratiques
<u>Recruter un consultant pour Réaliser une étude d'inventaire des entreprises artisanales de bois</u>	<u>Expériences prouvées en matière d'organisation des groupements d'intérêts économiques, des associations artisanales</u>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>Inventorier les artisans de bois dans la zone d'étude</u> - <u>Catégorie les différents acteurs des artisans</u> - <u>Identifier les besoins et problèmes des artisans de bois</u>

ANNEXE 4 : Evaluation de l'avant-projet par le Panel d'expert

PPD 200/21 (I)

Projet de renforcement des capacités des artisans du bois au sud du Bénin

Évaluation par le cinquante-sixième Panel d'experts

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu que cet avant-projet avait pour but de recueillir des informations sur le secteur du travail du bois au Bénin en vue de formuler un projet destiné à renforcer les capacités techniques, professionnelles et organisationnelles des artisans du travail du bois au Bénin. Le secteur de l'artisanat est particulièrement important dans la mesure où il contribue pour 11 pour cent au produit intérieur brut (PIB) du Bénin et où il emploie une grande partie de la main-d'œuvre. Cette proposition d'avant-projet contribue par ailleurs à l'utilisation rationnelle et durable du bois au Bénin (objectif de développement).

En conséquence, le Panel reconnaît que la proposition d'avant-projet est en accord avec le mandat et les objectifs de l'OIBT énoncés dans l'AIBT de 2006 et avec la politique forestière du Bénin. Il reconnaît également que:

- La localisation géographique ainsi que les aspects sociaux, culturels et environnementaux sont clairs et suffisamment précisés.
- L'objectif de développement et l'objectif spécifique sont clairs et bien déterminés.
- Le plan des travaux est satisfaisant et logique.
- Le budget est bien équilibré entre l'Agence d'exécution et l'OIBT.
- Le problème est bien cerné (manque d'informations sur le secteur du travail du bois) et les produits et activités envisagés sont déduits de manière logique et contribuent à l'objectif de l'avant-projet.

Cependant, plusieurs faiblesses mineures subsistent ainsi que répertoriées à la suite des recommandations spécifiques.

B) Recommandations spécifiques

1. La situation au Bénin pourrait être mieux décrite. Dans la mesure où le gouvernement est conscient de la pertinence du secteur du travail du bois pour le produit intérieur brut, il est permis de penser qu'un certain nombre de données et d'informations sont disponibles.
2. La zone d'étude de l'avant-projet devrait être précisée (**«sud Bénin» étant trop vague**) sachant que les produits de l'avant-projet ne pourraient être réalistes que si la portée géographique de la zone d'étude n'est pas trop étendue. Il serait utile d'avoir une carte des régions étudiées.
3. Des informations sur les méthodes et la représentativité des études prévues font défaut et devraient être ajoutées.
4. L'Agence d'exécution devrait préciser pourquoi le consultant socio-économique est plus cher que l'expert chargé de l'étude d'inventaire.
5. L'Agence d'exécution devrait préciser ce que couvre la somme de 100 \$EU par personne/jour dans l'**activité 1.4** (à savoir, inclut-elle le per diem, la nourriture et les boissons ainsi que le transport?). Cette indemnité semble être quelque peu élevée au regard du coût de 5 000 \$EU par mois indiqué pour l'élaboration d'une proposition complète de projet (**composante budgétaire 25**) et devrait donc être réduite.
6. Dans le tableau de la **matrice budgétaire**, le coût total du chargé suivi et évaluation est de 15 000 \$EU mais est uniquement couvert par les 10 000 \$EU requis sur le budget de l'OIBT. Il convient de préciser d'où provient ce montant manquant de 5 000 \$EU, et de corriger le tableau.
7. Les rôles et tâches des partenaires contribuant à l'avant-projet devraient être davantage précisés.
8. Dans l'**annexe 5**, les cahiers des charges diffèrent des tâches définies dans le corps de la proposition d'avant-projet et devraient donc être alignés sur celui-ci.
9. L'idée d'apporter une aide financière au secteur (par exemple par des microcrédits) pourrait être davantage développée dans la proposition.
10. Deux rapports techniques, ou davantage, sur les activités 1.1, 1.2 et 1.4 ainsi que sur les résultats des études devraient être préparés dans le cadre de l'avant-projet.
11. Dans le tableau de la **matrice budgétaire**, la **composante budgétaire 71** a été omise et devrait donc être ajoutée à ce tableau.
12. Un véhicule devrait être inclus dans la contribution budgétaire de l'Agence d'exécution.

13. **L'activité 1.0** devrait être clarifiée de même que **l'activité 1.3** (les parties prenantes devraient être sensibilisées à quoi?).
14. La pénurie de matières premières devrait être mentionnée dans cette proposition d'avant-projet comme constituant une entrave majeure à laquelle est confronté le secteur.
15. Le développement de produits ligneux à plus grande valeur ajoutée pourrait aussi être exploré dans le cadre de cet avant-projet.
16. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 56e Panel d'experts ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

ANNEXE 5. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 49^{ème} Session

Evaluation par le cinquante-sixième Panel d'experts	Modifications faites dans le document de l'avant-projet
A) <u>Evaluation ensemble</u>	
<p>Le Panel a reconnu que cet avant-projet avait pour but de recueillir des informations sur le secteur du travail du bois au Bénin en vue de formuler un projet destiné à renforcer les capacités techniques, professionnelles et organisationnelles des artisans du travail du bois au Bénin. Le secteur de l'artisanat est particulièrement important dans la mesure où il contribue pour 11 pour cent au produit intérieur brut (PIB) du Bénin et où il emploie une grande partie de la main-d'œuvre. Cette proposition d'avant-projet contribue par ailleurs à l'utilisation rationnelle et durable du bois au Bénin (objectif de développement).</p> <p>En conséquence, le Panel reconnaît que la proposition d'avant-projet est en accord avec le mandat et les objectifs de l'OIBT énoncés dans l'AIBT de 2006 et avec la politique forestière du Bénin. Il reconnaît également que:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La localisation géographique ainsi que les aspects sociaux, culturels et environnementaux sont clairs et suffisamment précisés. • L'objectif de développement et l'objectif spécifique sont clairs et bien déterminés. • Le plan des travaux est satisfaisant et logique. • Le budget est bien équilibré entre l'Agence d'exécution et l'OIBT. • Le problème est bien cerné (manque d'informations sur le secteur du travail du bois) et les produits et activités envisagés sont déduits de manière logique et contribuent à l'objectif de l'avant-projet. <p>Cependant, plusieurs faiblesses mineures subsistent ainsi que répertoriées à la suite des recommandations spécifiques.</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document de l'avant-projet (toutes les parties en gras et soulignées)</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
<p>1. La situation au Bénin pourrait être mieux décrite. Dans la mesure où le gouvernement est conscient de la pertinence du secteur du travail du bois pour le produit intérieur brut, il est permis de penser qu'un certain nombre de données et d'informations sont disponibles</p>	<p>Voir page 2</p>
<p>2. La zone d'étude de l'avant-projet devrait être précisée («sud Bénin» étant trop vague) sachant que les produits de l'avant-projet ne pourraient être réalistes que si la portée géographique de la zone d'étude n'est pas trop étendue. Il serait utile d'avoir une carte des régions étudiées</p>	<p>Voir page 6. <u>majorité des entreprises artisanales du bois au Bénin (menuisiers, sculpteurs, ébénistes) est concentrée au sud du Bénin dans les départements du Littoral, de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé. Cet avant-projet va dans un premier temps se focaliser dans ces départements</u></p>
<p>3. Des informations sur les méthodes et la représentativité des études prévues font défaut et devraient être ajoutées</p>	<p>Voir page 7</p>
<p>4. L'Agence d'exécution devrait préciser pourquoi le consultant socio-économique est plus cher que l'expert chargé de l'étude d'inventaire</p>	<p>Cela a été corrigé dans le document de l'avant projet</p>
<p>5. L'Agence d'exécution devrait préciser ce que couvre la somme de 100 \$EU par personne/jour dans l'activité 1.4 (à savoir, inclut-elle le per diem, la nourriture et les boissons ainsi que le transport?). Cette indemnité semble être quelque peu élevée au regard du coût de 5 000 \$EU par mois indiqué pour l'élaboration d'une proposition complète de</p>	<p>Cette partie est corrigée. Cette somme couvre 50 \$EU par personne et par jour. Cette activité se déroulera sur deux jours</p>

projet (composante budgétaire 25) et devrait donc être réduite	
6. Dans le tableau de la matrice budgétaire , le coût total du chargé suivi et évaluation est de 15 000 \$EU mais est uniquement couvert par les 10 000 \$EU requis sur le budget de l'OIBT. Il convient de préciser d'où provient ce montant manquant de 5 000 \$EU, et de corriger le tableau	Le tableau a été corrigé. Voir page 9 et 12
7. Les rôles et tâches des partenaires contribuant à l'avant-projet devraient être davantage précisés	Voir page 22
8. Dans l' annexe 5 , les cahiers des charges diffèrent des tâches définies dans le corps de la proposition d'avant-projet et devraient donc être alignés sur celui-ci	Les cahier de charge corrigé. Page 26
9. L'idée d'apporter une aide financière au secteur (par exemple par des microcrédits) pourrait être davantage développée dans la proposition	Ok pris en compte
10. Deux rapports techniques, ou davantage, sur les activités 1.1, 1.2 et 1.4 ainsi que sur les résultats des études devraient être préparés dans le cadre de l'avant-projet	Ok pris en compte
11. Dans le tableau de la matrice budgétaire , la composante budgétaire 71 a été omise et devrait donc être ajoutée à ce tableau.	Ok pris en compte page 11
12. Un véhicule devrait être inclus dans la contribution budgétaire de l'Agence d'exécution	Ok pris en compte page 13
13. L' activité 1.0 devrait être clarifiée de même que l' activité 1.3 (les parties prenantes devraient être sensibilisées à quoi?).	les parties prenantes être sensibilisées à quoi? A la participation au projet
14. La pénurie de matières premières devrait être mentionnée dans cette proposition d'avant-projet comme constituant une entrave majeure à laquelle est confronté le secteur	Ok pris en compte page 6
15. Le développement de produits ligneux à plus grande valeur ajoutée pourrait aussi être exploré dans le cadre de cet avant-projet	pris en compte
16. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 56e Panel d'experts ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte (caractères gras et soulignements).	pris en compte page 29